

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 69/112-07
Séance du 12 OCT. 2007

C051 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES FINANCEMENT D'UNE COLLECTE DE PULVERISTEURS OBSOLETES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'apporter une aide complémentaire aux 4 derniers agriculteurs figurant sur la liste jointe au rapport, qui participent à la collecte de pulvérisateurs obsolètes, pour un montant total de 600 € ; les crédits seront prélevés sur la ligne «Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires »: 65/6574 F928 env. 94537.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions